

L'emblème floral de L'Ange-Gardien est l'Angelonia



Angelonia angustifolia

C'est en avril 2011 que le Conseil municipal a adopté une résolution désignant l'**Angelonia** (la fleur des anges) emblème floral sur son territoire. Le tout s'est déroulé suite à la participation de Mme Marie-Josée Monette, employée attirée à l'entretien des parcs municipaux, au 6^{IÈME} forum environnement de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ).

Effectivement, dès qu'elle a constaté la liste des fleurs annuelles formant le groupe des « Exceptionnelles 2011 », Mme Monette n'a pas hésité à suggérer l'Angelonia à titre d'emblème et ce, d'abord à cause du nom de la fleur lequel s'arrime bien avec notre gentilé (Angelois), ensuite à cause de sa longue période de floraison qui s'étend de mai jusqu'au gel et enfin, à cause du fait que cette annuelle exige peu d'entretien, tolère assez bien la sécheresse et la chaleur.

Les fleurs de l'Angelonia ressemblent à l'orchidée. L'Angelonia peut atteindre 20 à 60 cm de hauteur selon l'espèce retenue, demande une exposition au soleil ou à la mi-ombre et s'utilise en contenant ou en plate bande. Les fleurs peuvent être blanches, violettes, roses, lavandes ou pourpres. Pour plus d'informations consultez les sites internet de la *FIHOQ*, de *Québec Vert* et *Les Fleurons du Québec*.